



En partenariat avec



Paris, le 10 juillet 2023

Avec le soutien de :

la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature – Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires,

L'ADEME

DOSSIER DE PRESSE

CAP 2030 : UN CADRE COMMUN DE REFERENCE POUR LES BATIMENTS DE DEMAIN

La large concertation menée par le Plan Bâtiment Durable en 2021 pour dessiner les premiers contours du label accompagnant la RE2020 a affirmé l'importance de prendre appui sur les expertises et les savoir-faire existants et a abouti à la création du Groupement d'Intérêt Ecologique (GIE) formé par l'Alliance HQE-GBC France, le Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables et le Collectif Effinergie.

Avec le soutien de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'ADEME, l'appui scientifique et technique du CSTB et l'accompagnement du Plan Bâtiment Durable, les travaux de préfiguration, déjà menés par le GIE, ont permis de proposer une gouvernance partagée associant les acteurs de la filière. Ils ont également permis d'établir un programme de travail pour les années 2023 et 2024 afin de faire émerger un **cadre commun de référence « Cap 2030 »**.

Ce cadre a vocation à explorer différentes thématiques, au-delà de l'énergie et du carbone, permettant d'aboutir à **une vision partagée pour les bâtiments de demain dans une dynamique de co-construction et de concertation avec la filière**. Le dispositif qui sera proposé a pour objectif d'être lisible, accessible, utilisable par tous et transparent. Il a pour ambition d'inspirer les travaux réglementaires visant à l'évolution de la RE2020 à moyen-terme.

Sommaire

Une dynamique collective, innovante et vertueuse, pour aller au-delà de la RE2020	2
Une approche environnementale large pour préparer collectivement l'avenir du bâtiment..	2
9 thématiques au menu des travaux techniques	3
La co-construction au cœur de Cap 2030	3
GT 1 : Neutralité carbone.....	3
GT 2 : Mesurer les performances.....	4
GT 3 : Energie et coopération avec les réseaux.....	4

GT 4 : Qualité de l'environnement intérieur	5
GT 5 : Gestion durable de l'eau	5
GT 6 : Economie circulaire	5
GT 7 : Biodiversité	6
GT 8 : Adaptation aux changements climatiques	6
GT transversal : Low Tech	7
Les porteurs du projet Cap 2030.....	8
Annexes : lettres de mission	10

Une dynamique collective, innovante et vertueuse, pour aller au-delà de la RE2020

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), entrée en vigueur au 1er janvier 2022, dessine une feuille de route ambitieuse en faveur de la performance environnementale des bâtiments. Elle fixe un cap clair et une trajectoire progressive donnant la priorité à la sobriété énergétique, à la décarbonation de l'énergie et à la réduction de l'impact sur le climat de la construction des bâtiments tout en garantissant le confort des occupants.

Avec la signature d'une nouvelle lettre de mission le 28 avril 2023 par la Directrice Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature adressée au GIE et au Plan Bâtiment Durable, l'Etat a affirmé sa volonté d'impulser une **nouvelle dynamique collective vertueuse et inciter les acteurs volontaires à aller au-delà de la RE2020**, en cohérence avec les objectifs nationaux à moyen et long terme. Ces travaux, à l'image des travaux de préfiguration ayant inspiré les réglementations successives, visent à élargir l'actuel champ réglementaire de la RE2020 à d'autres aspects environnementaux, éclairant ainsi **une voie de progrès que tous, Etat, collectivités et acteurs de la filière, souhaitent poursuivre pour les bâtiments et l'aménagement de demain et d'après-demain.**

D'un label d'Etat à un cadre commun co-construit

Par lettre de mission datée du 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, missionnait Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable, pour animer des travaux devant conduire à l'élaboration du futur label développé en complément de la RE2020. Lors de la première étape de concertation, les acteurs de la filière ont souligné la complexité des travaux à mener dans un calendrier contraint ; rendant difficile une approche via un label unique. Notamment, les trois associations - Alliance HQE-GBC, Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables et Collectif Effinergie - ont, à travers le Groupement d'Intérêt Ecologique, proposé d'engager des travaux sur **une démarche souple et progressive** à travers la construction d'un cadre commun de référence appelée **Cap 2030**.

Une approche environnementale large pour préparer collectivement l'avenir du bâtiment

Les travaux permettront de proposer un cadre commun de référence explorant neuf thématiques : **neutralité carbone, mesurer les performances, énergie et coopération avec les réseaux, Qualité de l'environnement intérieur, gestion durable de l'eau, économie circulaire, biodiversité, adaptation au changement climatique et low-tech.**

Le cadre commun de référence accompagnera la mise en place de la RE2020 et servira à préparer son évolution à moyen-terme. Son écriture se fera en synergie et en cohérence avec la RE2020. Il explorera, de front, les nouvelles thématiques précitées, au-delà de l'énergie et du carbone et inspirera la réglementation qui succèdera à la RE2020.

Ces travaux s'inscrivent dans une **démarche pluriannuelle** et permettront de disposer d'éléments au printemps 2024. Ces livrables seront soumis à une large concertation et permettront ensuite de lancer une **expérimentation sur quelques projets**. En complément, la première année de Cap 2030 permettra de préfigurer le futur observatoire, lieu de capitalisation des retours d'expériences produits, afin de pouvoir alimenter les évolutions futures du cadre commun de référence.

Le cadre commun de référence devra constituer un **dispositif lisible, accessible, utilisable librement par tous et transparent**. Il contiendra des premières marches accessibles au plus grand nombre sur les différentes thématiques. Le cadre sera **progressif et évolutif** en s'inscrivant dans la durée. Des ajustements territoriaux pourront être proposés. Le cadre devra également être harmonisé avec les initiatives volontaires européennes qui proposent de s'attacher à plusieurs indicateurs environnementaux permettant d'atteindre des objectifs de construction durable.

Les travaux seront organisés pour **impliquer largement les acteurs** à travers des processus de co-construction et de concertation.

9 thématiques au menu des travaux techniques

D'un point de vue opérationnel, les premiers travaux, prévus dès la rentrée 2023, se répartiront selon un découpage en 9 thématiques.

La co-construction au cœur de Cap 2030

Le GIE, porteur de la démarche, prête une attention particulière à la **co-construction et la concertation avec les acteurs au cœur du projet**, comme chacune des associations le fait au quotidien. Pour cela, les différents groupes de travail technique sont ouverts à l'ensemble des acteurs volontaires et s'appuieront sur les différentes initiatives et travaux existants. Plusieurs étapes de concertation sont prévues tout au long du projet afin d'associer largement l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de mener ce projet, une gouvernance autour de trois instances est organisée :

Une instance opérationnelle, l'équipe projet du Groupement d'Intérêt Ecologique.

Une instance décisionnelle, le Comité de pilotage, constituée des membres du GIE, du Plan Bâtiment Durable et des financeurs publics (ADEME et DHUP). Le CSTB est invité au comité de pilotage.

Une instance technique composée :

- *d'un **Comité Scientifique et Technique*** regroupant le Comité de Pilotage, les animateurs des Groupes de Travail Technique, des organismes de certification, des associations porteuses de démarches BD et d'experts reconnus.
- *d'un **Groupe Miroir référentiels*** dont la mission sera de veiller à la compatibilité du cadre commun de référence avec les dispositifs existants.

Cette instance technique s'appuiera sur les travaux menés par les différents groupes de travail et sur les résultats des différentes phases de concertation.

Les acteurs de la filière possédant une expertise sur un ou plusieurs de ces sujets et souhaitant contribuer pourront rejoindre les groupes de travail techniques. Ces groupes de travail permettront de proposer, sur chacune des thématiques, des indicateurs et voies de progrès qui viendront alimenter le cadre commun de référence, sur la base des travaux déjà existants et de l'expertise de chacun.

Des étapes de concertation plus étendues sont prévues tout au long du projet afin de recueillir le plus largement l'avis des acteurs de la filière.

Pour participer aux groupes de travail, rendez-vous [sur le site du Plan Bâtiment Durable](#).

Toute personne intéressée peut également adresser un mail à l'adresse suivante :
planbatimentdurable@developpement-durable.gouv.fr

GT 1 : Neutralité carbone

La RE2020 permet, grâce à l'introduction de l'analyse en cycle de vie dans la réglementation, d'estimer les émissions de GES de l'ensemble des bâtiments neufs, aussi bien en construction qu'en exploitation. Le carbone

dans la construction, associé à des premières exigences, est à présent quantifié, mais le chemin vers la neutralité du secteur du bâtiment ne fait que commencer.

A ce titre, le volet carbone du cadre commun de référence a pour ambition d'accompagner les maîtres d'ouvrage souhaitant aller au-delà du socle réglementaire, pour projeter leurs bâtiments sur une trajectoire compatible avec les objectifs de neutralité (fixés par la Stratégie nationale bas carbone-SNBC). Pour cette première phase de développement du cadre commun de référence, la stratégie proposée a pour objectif de renforcer les exigences de la RE2020 sur le carbone en étant à la fois :

- plus exigeant pour limiter dès aujourd'hui les émissions de GES des bâtiments ;
- plus qualitatif pour s'assurer de la pertinence et de la rigueur des évaluations de GES.

La première étape des travaux de ce groupe de travail portera sur la vérification des analyses en cycle de vie de bâtiment aux différentes phases du projet et l'anticipation des seuils « millésimés » de la RE2020.

GT 2 : Mesurer les performances

Les réglementations et labels se sont jusqu'alors massivement appuyés sur des évaluations par le calcul des performances énergétiques. Ces calculs sont indispensables car ils permettent d'opérer en phase de conception les décisions les plus influentes sur les futures performances énergétiques du bâtiment.

Les retours d'expérience attestent cependant que cela ne garantit pas l'atteinte de ces performances sur le terrain, à l'exploitation des bâtiments. Un des enjeux de demain est par conséquent de confirmer la performance énergétique attendue sur le projet de bâtiment par la mesure des performances effectivement obtenues sur les bâtiments réalisés.

Dans un contexte national où la culture de la vérification in situ était jusqu'à présent relativement peu marquée, la mesure apparaît comme l'un des moyens concrets de valider la réalisation d'objectifs collectifs de performance énergétique du bâtiment, et, par conséquent, de crédibiliser les objectifs politiques ambitieux de performance des bâtiments, de sécuriser les investissements et restaurer la confiance entre les acteurs du bâtiment mais aussi d'accompagner la montée en compétences de l'ensemble des professionnels du bâtiment en mettant en valeur les bonnes pratiques sur la base d'éléments mesurables et quantifiables.

Dans un premier temps, les objectifs seront de sécuriser les travaux de construction en réalisant des mesures à réception d'indicateurs partiels de performance énergétique sur l'enveloppe et les systèmes énergétiques du bâtiment, et, plus largement, de valoriser la mise en œuvre de démarches de commissionnement.

La première étape des travaux de ce groupe de travail portera sur le renforcement des exigences en perméabilité à l'air.

GT 3 : Energie et coopération avec les réseaux

La transition énergétique en marche doit nous conduire à passer d'un monde qui fonctionne massivement grâce aux énergies fossiles à un monde qui utilisera sobrement des énergies décarbonées. Cette transition amène à une série de changements complémentaires importants pour les bâtiments :

- les bâtiments qui étaient des consommateurs d'énergie au bout d'un réseau de distribution sont en capacité de produire une partie de l'énergie qu'ils consomment, voire d'en exporter sous forme d'électricité ou de chaleur ;
- la mobilité devient électrique et les bâtiments deviennent un lieu naturel pour recharger des véhicules électriques, ouvrant de nouvelles questions sur les liens entre bâtiments et mobilité ;
- les énergies fossiles, qui se stockaient facilement, sont remplacées par des énergies décarbonées moins simples à stocker, à la production pour partie plus intermittente. Cela donne de l'importance non seulement à la quantité d'énergie consommée mais également, de plus en plus fortement, au moment où l'on consomme cette énergie et à la flexibilité et à la gestion de la courbe de charge ;
- l'analyse des consommations d'énergie en exploitation est insuffisante et il devient nécessaire d'évaluer en cycle de vie les impacts environnementaux des consommations et des nouveaux modes d'approvisionnement associés.

Ces différents éléments nous conduisent à porter plus d'attention que par le passé aux interactions entre les bâtiments et les réseaux. Une réflexion à une échelle plus large que le bâtiment, *a minima* au niveau du quartier, semble pertinente et permettrait de mieux intégrer les sujets de l'autoconsommation collective et plus généralement de l'échange d'énergie entre bâtiments, ainsi que la prise en compte de la mobilité et de la flexibilité.

La première étape des travaux de ce groupe de travail portera sur la proposition d'exigences complémentaires à la RE2020, sur la sobriété et l'efficacité énergétique, d'un indicateur BEPOS à l'échelle du bâtiment et d'indicateurs sur le lien entre bâtiment et mobilité.

GT 4 : Qualité de l'environnement intérieur

La qualité de l'environnement intérieur (QEI) comprend quatre composantes principales : l'environnement thermique, la qualité de l'air intérieur (QAI), l'environnement acoustique et l'environnement lumineux. Les paramètres de la QEI peuvent influencer la santé et le bien-être des occupants. L'objectif principal du GT4 est d'intégrer la qualité sanitaire et le confort, dans leurs quatre composantes principales, avec des indicateurs simples et opérationnels proposés à partir des méthodes de mesure déjà disponibles via l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), des différents protocoles HQE (règles d'application pour la mesure de qualité de l'air intérieur d'un bâtiment à réception ou en exploitation), du cahier des charges de l'Alliance HQE-GBC concernant les capteurs de mesure en continu, des projets de recherche ALDREN-TAIL (projet européen) et QSE-QUARTET (programme PROFEEL) et de la réglementation.

La première étape des travaux de ce groupe de travail portera sur l'identification d'un cadre commun de QEI issu de l'existant.

GT 5 : Gestion durable de l'eau

Les pressions exercées sur les ressources en eau sont nombreuses (besoins domestiques, tertiaires, industriels, agricoles). Si elles ne sont pas suffisamment maîtrisées, elles peuvent altérer aussi bien la quantité que la qualité de l'eau et restreindre, en retour, les usages de l'eau. L'adaptation au dérèglement climatique est également une autre nécessité car le risque de sécheresse est aujourd'hui une réalité. A l'échelle du bâtiment et de sa parcelle, ces phénomènes nécessitent de repenser la conception et l'exploitation des constructions de demain en faveur d'une réduction de l'empreinte eau.

Une méthode de calcul des consommations d'eau est définie dans la RE2020 afin de calculer les contributions aux impacts de ces consommations. Les quantités d'eau potable consommées qui sont prises en compte correspondent aux quantités consommées par les équipements entrants dans le périmètre de l'ACV du bâtiment, et dont la responsabilité incombe au maître d'ouvrage. Elles correspondent donc aux usages internes de l'eau dans le bâtiment mais excluent les consommations d'eau relatives aux équipements mobiliers de type lave-linge ou lave-vaisselle qui, pourtant, représentent une consommation d'eau non négligeable à l'échelle d'un logement.

En se basant sur des indicateurs globaux, le cadre commun de référence constituera un véritable outil pour mesurer la performance des bâtiments, au service des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre soucieux de promouvoir une gestion raisonnée de la ressource eau dans leurs constructions. L'objectif est de permettre aux acteurs de comprendre les principaux postes de consommation d'eau associés au bâtiment et d'appréhender d'autres modes de gestion du cycle de l'eau, en réfléchissant à des schémas d'économie circulaire de l'eau plus vertueux pour l'environnement. Il s'agit de penser le cycle de l'eau dans une logique globale, non seulement en cherchant à réduire les volumes d'eau consommés, mais aussi en optimisant l'empreinte eau, à l'échelle du bâtiment et de sa parcelle, tout en conservant une performance d'usage.

La première étape des travaux de ce groupe de travail portera sur la prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

GT 6 : Economie circulaire

Le secteur du BTP est à la fois un important consommateur de ressources (50% de l'extraction de l'ensemble des ressources naturelles pour le seul secteur du BTP à l'échelle européenne, consommation de ressource foncière), très producteur de déchets (plus de 45 millions de tonnes de déchets produits par an pour le bâtiment en France),

l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, mais aussi un important pourvoyeur d'emplois directs et indirects.

Dans ce contexte, un consensus se dégage autour du fait que l'économie circulaire s'imposera progressivement comme alternative durable au modèle économique linéaire (basé sur la logique : prélever, fabriquer, utiliser, jeter) dans ce secteur et qu'elle sera créatrice de valeur.

Le contexte réglementaire autour de l'économie circulaire dans le bâtiment est dense. Il porte à la fois sur la gestion des déchets de chantier et sur le développement des pratiques d'écoconception. Il repose également sur des exigences définies aux échelles européennes, nationales, et territoriales. Cependant, de nombreux textes associés à l'économie circulaire sont récents et n'ont pas été totalement transcrits dans des décrets d'application. Ainsi, des exigences sur l'économie circulaire dans un cadre commun de référence adossé à la RE2020 prennent tout leur sens pour accélérer le déploiement de ces pratiques.

Les travaux de ce groupe de travail se concentreront dans un premier temps sur la définition de premiers indicateurs de flux de matière des opérations, sur l'analyse d'indicateurs de circularité à l'échelle produits ainsi qu'à l'échelle ouvrage, et sur l'intégration de notions d'évolutivité dans les opérations en vue d'un allongement de la durée d'usage.

GT 7 : Biodiversité

La destruction et le changement d'habitats induits par les activités humaines sont les principales causes de perte de biodiversité et de services qui lui sont associés. Pour limiter cet impact sur la biodiversité, un ensemble de moyens est à la disposition des acteurs de la construction et de l'aménagement : végétalisation des espaces publics et/ou des enveloppes du bâti, intégration d'aménagements favorables au vivant et aux services écosystémiques, etc. Afin de s'assurer que ces mesures sont adaptées aux situations auxquelles font face les différents acteurs, il est nécessaire de pouvoir les évaluer afin de mesurer les impacts (positifs et négatifs) qu'elles apportent à la biodiversité de leurs projets. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les travaux du GT 7 Biodiversité dont la démarche s'articule autour de trois actions complémentaires :

- S'assurer, à travers un indicateur d'engagement de moyens, que les acteurs de la construction et de l'aménagement connaissent l'état initial de leur projet et l'intègrent dans leurs réflexions.
- Mesurer de façon performancielle le potentiel biodiversité des projets sur la biodiversité : calcul d'un Coefficient Biotope Surfaique harmonisé (CBS harmonisé) avant et après projet.
- Valoriser les bonnes pratiques à travers un indicateur bonus qui considère toutes les actions bénéfiques à la biodiversité : installations de nichoirs, de plantes à fleurs ou à baies, etc.

La première étape des travaux de ce groupe de travail se concentrera sur la mise en œuvre du calcul du Coefficient Biotope Surfaique harmonisé.

GT 8 : Adaptation aux changements climatiques

Le dérèglement climatique a un effet sur les aléas climatiques extrêmes en France. Selon l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), on peut anticiper, dès la période 2021-2050 : des vagues de chaleur plus fréquentes, intenses et longues ; des vagues de froid moins fréquentes ; une aggravation des risques de sécheresse et de retrait-gonflement des argiles (RGA) ; des phénomènes de pluie extrême ; un accroissement du risque de submersion marine, un risque accru de tempêtes et vents violents ; des feux de forêt ; des mouvements de terrain.

France Assureurs a estimé dans un rapport de 2015, mis à jour en 2021, une hausse de 93% du coût occasionné par les dommages matériels causés par le climat entre 2020 et 2050. De même, l'étude de l'OID pour le compte de l'ADEME, réalisée dans le cadre des travaux sur les scénarios de neutralité à 2050, évoque selon les prédictions relatives au scénario tendanciel une multiplication par 3 du nombre de bâtiments concernés par les risques de sécheresses et RGA ; par 3 du nombre de bâtiments situés en France métropolitaine concernés par les risques de stress thermique ; par 2,5 du nombre de bâtiments concernés par les risques d'inondations.

En France, dans le champ de l'urbanisme et de la construction, il apparaît que l'atténuation du changement climatique demeure la préoccupation dominante. La notion d'adaptation, pourtant évoquée dans les rapports du GIEC et retranscrite dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), apparaît mal définie et peu prise en compte. Toutefois, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans ce secteur est nécessaire. Les enjeux sont importants :

- Renforcer ou, a minima, préserver le confort d'usage, la sécurité des occupants et l'intégrité des bâtiments. Dès la conception, l'aménagement intérieur et extérieur des bâtiments deviennent alors aussi importants que leur structure.
- Anticiper les changements qui s'annoncent et se préparer aux nouvelles conditions qui s'imposeront à tous. Il ne s'agit plus uniquement de « lutter contre », mais d'apprendre à « vivre avec », en solidarité face aux aléas, en réduisant les conséquences et la gravité de leurs impacts.

Si de nombreux freins sont identifiés qui limitent la prise de conscience - décalage des horizons temporels, manque de compréhension et d'expertise sur les scénarios prospectifs, manque d'outils opérationnels à disposition des acteurs et faible prise en compte aujourd'hui dans la réglementation et la normalisation -, il apparaît urgent d'agir notamment en :

- Prenant en compte l'évolution du climat et l'exposition aux différents aléas dans les études de conception,
- Considérant le confort d'été comme un enjeu majeur des programmes neufs,
- Organisant une montée en compétence globale de la filière sur les sujets relatifs à la résilience des bâtiments.

L'enjeu concerne le périmètre associé aux bâtiments neufs auquel il convient d'ajouter la parcelle. Par ailleurs, les propositions développées couvriront également les territoires d'Outre-Mer où ces enjeux s'expriment de façon encore plus urgente et prégnante.

Ce travail vise à déterminer ce qui serait important et incontournable pour un bâtiment durable ambitieux en termes d'adaptation selon une approche multicritère dans la limite des connaissances actuelles.

La première étape des travaux de ce groupe de travail portera sur l'élaboration d'une grille d'analyse des risques et un diagnostic de vulnérabilité. Elle inclura de plus des travaux préparatoires pour préfigurer le lien entre inconfort thermique et impact sanitaire.

GT transversal : Low Tech

Les Low tech (ou basse technologie) font référence à un ensemble de techniques qui doivent être simples, pratiques et économiques et doivent assurer la qualité du résultat attendu. Leur empreinte environnementale est par essence réduite. Ainsi, la thématique Low tech a tout son sens dans la future réglementation environnementale, car elle partage les mêmes ambitions : contribuer à limiter l'impact carbone de la construction, réduire au maximum les besoins en énergie et assurer un confort en toute saison pour l'ensemble des publics. Elle peut servir de boussole à la conception environnementale des bâtiments.

L'approche Low tech s'appuie sur le déjà-là. Elle participe à la mise en réseau des matières, services, flux et compétences présents sur un territoire. Elle recherche la sobriété au travers notamment de l'écoconception des systèmes ou des fonctions, en minimisant à la fois le besoin en énergie et en ressources. Elle assure une grande résilience face à certains aléas (approvisionnement énergétique, difficulté d'approvisionnement, remplacement de pièces usées ou endommagées...). Elle doit être réparable ou substituable facilement. Enfin, elle met l'accessibilité, financière et technique, au cœur de ses préoccupations.

Cette approche pourra imprégner et aiguiller l'ensemble des autres thématiques et indicateurs proposés par les différents Groupes de travail afin de prioriser les solutions Low tech lorsque cela s'avèrera pertinent. Selon les contextes, la réponse Low tech sera jugée comme adaptée et suffisante, dans d'autres cas elle sera complémentaire à une solution classique.

Les travaux de ce groupe de travail porteront dans un premier temps sur la rédaction d'une note de cadrage « Low tech » afin de préciser les lignes directrices à investiguer au prisme de cette démarche. Le groupe pourra de plus proposer des compléments aux indicateurs existants dans chaque autre thématique pour favoriser l'utilisation des Low tech dans les projets.

Les porteurs du projet Cap 2030

L'Alliance HQE-GBC est une association reconnue d'utilité publique. Elle est l'alliance des professionnels pour un cadre de vie durable. Elle réunit syndicats, fédérations professionnelles, sociétés, collectivités et professionnels à titre individuel.

Bâtiment, aménagement, infrastructure à toutes les étapes de leur cycle de vie sont au cœur de son ADN, dans une vision transversale et globale, alliant qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable.

Par les approches volontaires qu'elle suscite en France et à l'international, notamment à travers ses programmes d'expérimentation, l'association agit dans l'intérêt général pour innover, améliorer les connaissances, diffuser les bonnes pratiques et représenter le secteur du cadre de vie durable.

Elle est le membre français du World Green Building Council(WorldGBC).

En savoir plus : www.hqegbc.org

Contact presse : jrocca@hqegbc.org ; c.brisset@clccom.com : 01 80 89 87 22

Le **Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables** est une association interrégionale regroupant six associations régionales¹ interprofessionnelles, porteuses d'une Démarche Bâtiment Durable.

Les démarches "Bâtiment Durable" sont des systèmes de reconnaissance en approche globale, co-construits avec les professionnels locaux et adaptés aux spécificités territoriales. Ils ont pour vocation d'accompagner les maîtres d'ouvrage et d'évaluer leur projet de construction ou de rénovation, de la conception à l'exploitation, via un système participatif de garantie (évaluation par les pairs lors de commissions publiques).

Les Démarches Bâtiments Durables ont permis de faire progresser à des niveaux remarquables - en termes de qualité environnementale - un grand nombre de bâtiments. Leur approche holistique et ouverte a par ailleurs contribué à une large mobilisation d'acteurs professionnels locaux à travers le partage de retours d'expériences, contribuant à leur montée en compétence.

En savoir plus : <https://www.collectifdemarches.eu/>

Contact presse : Illona PIOR – jpior@envirobat-oc.fr – 06 73 05 79 49

Reconnu d'intérêt général, le **Collectif Effinergie** regroupe une diversité d'acteurs qui partagent une vision commune : mobiliser les énergies pour la conception et la généralisation de bâtiments durables à faibles impacts énergétiques et environnementaux.

Grâce à ses labels, Effinergie a permis de généraliser les bâtiments neufs à basse consommation en France et de faire émerger des thématiques innovantes (étanchéité à l'air de l'enveloppe et des réseaux de ventilation, écomobilité, etc.). L'association propose un retour d'expérience sur les bâtiments performants à travers l'Observatoire BBC afin de capitaliser les bonnes pratiques et accompagner la montée en compétences de la filière du bâtiment.

En savoir plus : <https://www.effinergie.org/>

Contact presse : Laura BRUNO – bruno@effinergie.org - 04 67 99 01 00

Marie GRACIA – gracia@effinergie.org

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le **Plan Bâtiment Durable**, présidé par Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

¹ *EnvirobatBDM/BDM, Envirobat Occitanie/BDO, Ekopolis/BDF, Odéys/BDNA, Terragilis/BDBFC, Batylab/BDB*

En savoir plus : www.planbatimentdurable.fr

Contact presse : Margot Duvivier – margot.duvivier@developpement-durable.gouv.fr

Entreprise publique au service de ses clients et de l'intérêt général, le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment** a pour ambition d'imaginer les bâtiments et la ville de demain, en accompagnant et sécurisant les projets de construction et de rénovation durable, pour améliorer la qualité de vie de leurs usagers en anticipant les effets du réchauffement climatique. Il exerce pour cela cinq activités-clés : la recherche et expertise, l'évaluation, les essais, la certification et la diffusion des connaissances. Il répond ainsi à trois missions principales, au service des acteurs de la construction et de l'intérêt général : créer des connaissances et les partager, accompagner l'innovation, sécuriser et valoriser la performance.

En savoir plus : www.cstb.fr

Contact presse : Ingrid LAUNAY-COTREBIL - launay@bcomrp.com - 01 60 36 22 12

À l'**ADEME** - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En savoir plus : www.ademe.fr

Annexes : lettres de mission



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : D20012993

Paris, le

07 OCT. 2020

Monsieur Philippe PELLETIER

Monsieur le Président, *Philippe*,

La transition écologique est le défi de notre génération : c'est un projet de société qui passe par une transformation de tous les secteurs économiques et une mobilisation de l'ensemble des acteurs : citoyens, professionnels, collectivités et Etat. Et la crise sanitaire, économique et sociale que connaît notre pays rend sans doute plus urgente encore cette transition.

Le gouvernement a fixé pour notre pays un cap clair et ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050, impliquant une baisse massive de la consommation énergétique des bâtiments. La lutte contre la précarité énergétique, particulièrement l'éradication des logements énergivores occupés par les ménages modestes, et la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment à usage éducatif, constituent notamment deux axes prioritaires de cette politique du Gouvernement. En matière de construction, la future réglementation environnementale qui prend en compte l'impact carbone des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, constitue un défi majeur pour la filière.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment Durable en 2009, votre rôle reconnu dans la mobilisation des parties prenantes des filières du bâtiment et de l'immobilier a permis de développer des concertations efficaces, de faire progresser la transition énergétique du secteur et émerger des solutions partagées sur les champs de la construction et de la rénovation. Nous souhaitons que le Plan Bâtiment Durable amplifie son action en agissant à l'interface entre les pouvoirs publics et les acteurs privés. Le lien permanent avec la filière, la confiance créée avec les acteurs et le réseau que vous animez représentent autant d'atouts nécessaires à mettre au service de cette politique publique prioritaire.

Ainsi, vous apporterez votre soutien à la politique publique et à son déploiement ; vous favoriserez toutes actions de pédagogie à l'égard des professionnels. Votre action sera particulièrement dirigée vers la mise en réseau des acteurs, la promotion des retours d'expérience et la réflexion prospective sur la mutation du secteur du bâtiment, de l'immobilier et de la ville au regard de la transition écologique. Vous explorerez les nouvelles tendances, économiques, sociétales, technologiques ou de marché, de nature à susciter des innovations ou à faire évoluer les dispositifs publics et privés mis en œuvre. Vous poursuivrez également la dynamique d'engagements volontaires que vous avez suscitée.

Plus spécifiquement, la feuille de route relative à la rénovation énergétique des bâtiments en cours de déploiement, appelle que vous poursuiviez votre action à l'appui de ces politiques publiques et plus opérationnellement de la mission de coordination interministérielle à la rénovation énergétique qui a été mise en place en 2019. Chaque fois que cela apparaîtra utile, vous serez sollicité pour organiser des appels à contributions des acteurs sur des textes réglementaires pilotés par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

En ce sens, votre contribution sera tout particulièrement utile dans l'animation et la diffusion des politiques publiques touchant le segment tertiaire (« décret tertiaire » et ses suites) ainsi que de la réforme du DPE.

En outre, votre contribution est attendue dans le cadre de la future réglementation environnementale pour la construction neuve, qui constitue une étape majeure vers la neutralité carbone du parc. Vous participerez activement aux concertations qui se poursuivent et serez acteur du déploiement des pédagogies pertinentes afin d'amplifier la montée en compétence des acteurs et de permettre l'appropriation des règles nouvelles par l'ensemble des filières.

Plus particulièrement, vous animerez les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la future réglementation environnementale. Ce label, qui ira plus loin que la RE2020 et devra être prêt avant la fin de l'année 2021, devra être un gage d'exemplarité reconnu et rapidement appropriable par tous les acteurs, notamment les collectivités locales et investisseurs institutionnels. La qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité, la résilience du parc bâti, sont autant de sujets exploratoires qui doivent être abordés à cette occasion. Vous pourrez ainsi mettre à profit le travail prospectif engagé à travers le groupe RBR 2020-2050 sur la construction neuve. Vous veillerez également à faire mener dans ce cadre de ce même groupe de travail une réflexion sur la prise en compte du poids carbone en rénovation.

La tenue des engagements nationaux ne peut s'opérer sans une collaboration renforcée avec les territoires dont le rôle est essentiel en matière de transition environnementale. Vous poursuivrez la mise en place de Plans Bâtiment Durable territoriaux afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier de cette dynamique d'action collective.

Votre action annuelle fera l'objet d'un programme de travail annuel (cf. en annexe) adaptable en tant que de besoin. Vous veillerez à articuler au mieux votre action avec celle de l'administration, et en particulier celle de la mission interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments. Vous rendrez régulièrement compte de vos actions auprès de la directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

Je vous remercie de votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Emmanuelle WARGON





**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Paris, le 19/04/2022

La directrice générale de l'Aménagement,
du logement et de la nature

Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE,
Président du Collectif Effinergie,

Madame Sylvie DETOT,
Présidente du Collectif des démarches Quartiers Bâtiments Durables,

Madame Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT,
Présidente de l'Alliance HQE-GBC,

Monsieur Philippe PELLETIER,
Président du Plan Bâtiment Durable,

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

A travers la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, la France s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse en faveur de bâtiments moins énergivores, assurant le confort des occupants, et à l'impact carbone maîtrisé.

La RT2012 s'était grandement inspirée d'une expérimentation qui l'a précédée, à travers le label bâtiment basse consommation (BBC). Dans ce même esprit, l'État a lancé en 2017 l'expérimentation E+/C-, pour caractériser les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE2020.

L'Etat souhaite impulser une nouvelle dynamique collective, vertueuse et inciter les professionnels volontaires à se fixer un cap cohérent par rapport aux objectifs nationaux à moyen et long terme, et définir un niveau d'ambition permettant d'élargir l'actuel champ réglementaire de la RE2020.

Par lettre de mission datée du 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, missionnait Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, pour animer les travaux conduisant à l'élaboration du futur label développé en complément de la RE2020.

Les travaux menés en ce sens par le Plan Bâtiment Durable et soumis à la filière au printemps 2021 dans le cadre d'une ample concertation ont conduit à l'émergence du Groupement d'Intérêt Ecologique que vous portez, composé des trois associations que vous présidez : le collectif des Démarches Quartiers et Bâtiments Durables, le collectif Effinergie et l'Alliance HQE-GBC France. La concertation menée a montré l'intérêt de prendre appui sur les expertises et les savoir-faire existants et à mettre ainsi les porteurs de labels et démarches existants au cœur du dispositif.

Je vous remercie de votre implication déterminante dans ce processus et vous soutiens dans la poursuite de cette démarche aux côtés du Plan Bâtiment Durable, afin de travailler à l'émergence d'un cadre commun de référence, appuyé par l'Etat. Cette expérimentation éclairera une voie de progrès que tous, Etat, collectivités et acteurs de la filière, souhaitent poursuivre pour les bâtiments de demain et d'après-demain. Ce cadre évoluera au fur et à mesure de l'expérimentation. Le référentiel que vous proposerez répondra à un besoin d'accompagnement vers la future réglementation environnementale qui succèdera à la RE2020, et de soutiens à l'innovation et à l'exemplarité des acteurs les plus ambitieux, afin de tracer la voie vers les bâtiments d'après-demain.

La première phase de vos travaux pourra s'attacher à proposer une gouvernance partagée, associant les acteurs de la filière, pour tracer collectivement cette voie. Vous pourrez vous appuyer notamment sur les travaux réalisés par les groupes thématiques formés par le Plan Bâtiment Durable, en collaboration avec la filière et l'ensemble des acteurs volontaires, notamment ceux présents à l'échelle locale.

La seconde phase de vos travaux consistera à poursuivre les travaux techniques en explorant les différentes voies environnementales identifiées dans les groupes thématiques, afin d'aller au-delà des sujets énergie et carbone de la RE2020. Il semble important que ce travail puisse prendre en compte les évolutions en cours au niveau européen, en particulier celles relatives à la Directive européenne sur la Performance Energétique des bâtiments.

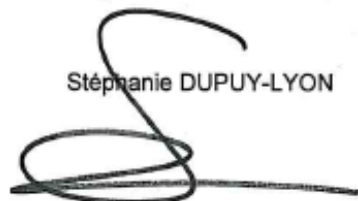
Enfin, une fois les travaux sur ce label suffisamment avancés, sur le modèle des labels anglais et américain, BREEAM et LEED, qui disposent d'une visibilité importante au niveau international, l'opportunité de la mise en place d'un référentiel aussi reconnu au niveau international afin de profiter de notre exemplarité pour valoriser le secteur français de la construction à l'international pourra être étudiée.

J'ai demandé à mes équipes, avec l'appui du Plan Bâtiment Durable, de suivre les travaux que vous organiserez et piloterez, eu égard à l'importance que ces travaux pourraient avoir dans l'élaboration des futures réglementations sur les constructions neuves. Par ailleurs, vous pouvez compter sur la DGALN/DHUP notamment pour vous aider à rechercher les soutiens financiers utiles à la conduite d'un tel projet.

Je vous remercie de votre implication dans cette mission et je vous prie de croire, mesdames les Présidentes, messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'Aménagement,
du logement et de la nature

Stéphanie DUPUY-LYON





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature**

Paris, le 28 avril 2023

La directrice générale de l'aménagement, du logement
et de la nature

Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE,
président du Collectif Effinergie,

Madame Sylvie DETOT,
présidente du Collectif des démarches Quartiers
Bâtiments Durables,

Madame Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT,
présidente de l'Alliance HQE-GBC,

Monsieur Philippe PELLETIER,
président du Plan Bâtiment Durable,

Mesdames les présidentes, messieurs les présidents,

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), entrée en vigueur au 1er janvier 2022, dessine une trajectoire ambitieuse en faveur de la performance environnementale des bâtiments. Elle fixe un cap clair et une trajectoire progressive donnant la priorité à la sobriété énergétique, à la décarbonation de l'énergie et à la réduction de l'impact sur le climat de la construction des bâtiments tout en garantissant le confort des occupants.

A l'image des travaux de préfiguration ayant inspiré les réglementations thermiques successives, l'Etat a affirmé sa volonté d'impulser une nouvelle dynamique collective vertueuse et inciter les acteurs volontaires à aller au-delà de la RE2020, en cohérence avec les objectifs nationaux à moyen et long terme et ainsi élargir l'actuel champ réglementaire de la RE2020 à d'autres aspects environnementaux, éclairant une voie de progrès que tous, Etat, collectivités et acteurs de la filière, souhaitent poursuivre pour les bâtiments de demain et d'après-demain.

Par lettre de mission datée du 7 octobre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, missionnait Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, pour animer des travaux devant conduire à l'élaboration du futur label développé en complément de la RE2020.

Cette première étape de concertation a affirmé l'importance de prendre appui sur les expertises et les savoir-faire existants et de mettre les porteurs de solutions existantes au cœur du dispositif. C'est en ce sens que les trois associations que vous représentez Alliance HQE-GBC France, Collectif des Démarches Quartiers et Bâtiments Durables et Collectif Effinergie ont créé la structure informelle Groupement d'Intérêt Ecologique (GIE).

Par lettre de mission datée du 19 avril 2022, j'affirmais mon soutien à la poursuite de cette démarche que vous portez, avec l'appui du Plan Bâtiment Durable, afin de faire émerger un cadre commun de référence, appuyé par l'Etat.

Nous vous remercions pour votre implication déterminante dans la première phase des travaux qui, conformément à la lettre de mission du 19 avril 2022, a permis de préfigurer les travaux techniques à mener, de proposer une gouvernance partagée, associant les acteurs de la filière et d'établir le programme de travail pour les années 2023 et 2024 avec le concours de mes équipes ainsi que de celles de l'ADEME et du CSTB.

Dans la continuité des priorités identifiées par la concertation menée par le Plan Bâtiment Durable, les thématiques suivantes seront traitées par le cadre commun de référence : neutralité carbone, mesure des performances énergétiques effectives, bâtiments qui coopèrent avec les réseaux, confort et santé, gestion durable de l'eau, économie circulaire, biodiversité, adaptation au changement climatique, low-tech.

Nous nous sommes réunis le 30 mars 2023 afin de valider collectivement ces éléments qui forment le socle de ce projet, auxquels nous adhérons pleinement. A l'issue de cette rencontre, nous souhaitons affirmer notre engagement résolu à vos côtés dans cette démarche que la Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature et l'ADEME financeront en 2023 et s'engagent à accompagner sur plusieurs années. Il s'agit désormais de lancer la seconde phase des travaux et de proposer un cadre commun de référence explorant les différentes thématiques précitées.

Le cadre commun de référence servira à inspirer les travaux réglementaires visant à l'évolution de la RE2020 à moyen-terme. Son écriture se fera en synergie et en cohérence avec la RE2020. Il explorera de front les nouvelles thématiques précitées, au-delà de l'énergie et du carbone.

Vous proposerez un dispositif lisible, accessible, utilisable librement par tous et transparent. Les travaux seront organisés pour impliquer largement les acteurs à travers des processus de co-construction et de concertation afin d'impliquer tous les acteurs dans une gouvernance qui restera ouverte. Vous embarquerez la filière par la mise en place d'une stratégie de communication adaptée tout au long du projet.

Je vous remercie de votre implication renouvelée dans cette mission et je vous prie de croire, mesdames les Présidentes, messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Copies :

Etienne Crépon Président CSTB

Sabine François Directrice générale déléguée de l'ADEME

Baptiste Perrissin Fabert DGD Adjoint ADEME

François Adam DHUP

Stéphanie DUPUY-LYON
Stéphanie
DUPUY-
LYON
stephanie.d
upuy-lyon

Signature
numérique de
Stéphanie DUPUY-
LYON
stephanie.dupuy-
lyon
Date : 2023.04.28
14:48:07 +02'00'